

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification substantielle de l'installation nucléaire de base du centre nucléaire de production d'électricité de Paluel Introduction de précurseurs MOX

Electricité De France

Il sera procédé **du mercredi 12 avril 2023 à 9 heures au mardi 16 mai 2023 à 17 heures 30**, soit pour une durée de trente-cinq jours, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation de modification substantielle de l'installation nucléaire de base (INB) n° 115, dans le réacteur n° 4 de centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Paluel en vue d'autoriser l'introduction de Précurseurs MOX.

Conformément aux dispositions de l'article R.593-9 du code de l'environnement, le périmètre d'enquête couvre les communes distantes de moins de 5 kilomètres du périmètre de l'installation, située à Paluel, à savoir :

- Auberville-la-Manuel
- Butot-Vénesville
- Canouville
- Ingouville
- Malleville-les-Grès
- Néville
- Paluel (siège de l'enquête)
- Saint-Martin-aux-Buneaux
- Saint-Riquier-ès-Plains
- Saint-Sylvain
- Saint-Valéry-en-Caux
- Veulettes-sur-Mer
- Vittefleur

Le projet consiste en la modification du DAC autorisant la création du réacteur n°4 du CNPE de Paluel en vue d'autoriser l'introduction de quatre éléments combustibles contenant du combustible MOX dans ce réacteur.

A l'issue de la procédure, la décision faisant suite à la demande formulée par le pétitionnaire fera l'objet d'un décret de la première ministre publié au Journal Officiel.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés aux mairies des communes visées ci-après pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Canouville
- Ingouville
- Paluel
- Saint-Riquier-ès-Plains
- Saint-Sylvain
- Saint-Valéry-en-Caux
- Veulettes-sur-Mer
- Vittefleur

Le dossier, en version numérique, est consultable dans les mairies des communes suivantes :

- Auberville-la-Manuel
- Butot-Vénesville
- Malleville-les-Grès
- Néville
- Saint-Martin-aux-Buneaux

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur le site <http://moxagepaluel.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Conformément à l'article R. 593-22 du code de l'environnement, la version préliminaire du rapport de sûreté ne fait pas partie du dossier d'enquête publique. Il peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête sur rendez-vous et pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public de la mairie de Paluel.

Monsieur Alban Bourcier, maître de conférence, en activité, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête, Madame Catherine Lemoine, inspectrice de l'éducation nationale, retraitée, et Monsieur André Chevin, directeur technique, retraité, sont désignés en qualité de membres de la commission.

Un ou des membres de la commission d'enquête assurent onze permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- mercredi 12/04 de 9h à 12h à **Paluel**
- vendredi 14/04 de 14h30 à 17h30 à **Saint Valéry en Caux**
- mardi 25/04 de 9h30 à 12h30 à **Saint Sylvain**
- mardi 25/04 de 15h30 à 18h30 à **Saint Riquier ès Plains**
- jeudi 27/04 de 15h15 à 18h15 à **Canouville**
- jeudi 4/05 de 9h à 12h à **Ingouville**
- samedi 13/05 de 9h à 12h à **Saint Valéry en Caux**
- samedi 13/05 de 9h30 à 12h30 à **Veulettes**
- lundi 15/05 de 9h à 12h à **Paluel**
- lundi 15/05 de 14h à 17h à **Vittefleur**
- mardi 16/05 de 14h30 à 17h30 à **Saint Valéry en Caux**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête :

- à l'adresse de la mairie de Paluel Place Henry de Sancy – CS 20097 - 76450 Paluel

- par voie électronique, à l'adresse : moxagepaluel@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://moxagepaluel.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Denis Poulet – Directeur technique de Paluel – CNPE Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville, à l'adresse électronique : paluel-communication@edf.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête aux mairies des communes concernées, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement), et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.